

16 MAI
2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE



MARCHÉ



Gros bovins finis : Marché toujours dynamique, tiré par le manque de disponibilité en animaux ! Qu'attends-t-on pour contractualiser et sécuriser les filières d'approvisionnement?

Bovins maigres : La tendance haussière des cours se maintient avec une bonne demande.

POLITIQUES



Des éléments techniques ont été apportés concernant les dérogations pour la valorisation des jachères suite à l'invasion de l'Ukraine. Ces dérogations concernent les cultures mises en place dès le 1^{er} mars (donc les cultures de printemps, et non les cultures d'hiver). Dès lors qu'une parcelle est déclarée en « jachère – dérogation Ukraine », celle-ci pourra être fauchée et valorisée pour la production agricole pendant la campagne 2022.

SANITAIRE



Fin avril, l'Algérie a notifié à l'OIE 3 foyers de fièvre aphteuse, trois mois après la détection de 6 foyers de sérotype O en Tunisie. La distance entre foyers ne permet pas à date de présumer du risque (ou de son absence), mais les autorités française invitent les exportateurs en contact avec l'Algérie au plus grand respect des mesures de biosécurité. La réapparition de la fièvre aphteuse (dernier foyer en 2019), démontre le risque réel de cette maladie pour les pays du Maghreb mais aussi pour l'Europe.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Après quelques mois d'appropriation de la loi EGALIM 2, la contractualisation se concrétise dans différentes régions avec la signature de contrats tenant compte des coûts de production comme socle du prix. Pour exemple, [le Carrefour Contact de Jussac signe un contrat avec quatre éleveurs locaux](#), selon un cahier des charges et un calendrier défini en fonction des besoins du magasin. Avec un prix rémunérateur actualisé selon l'évolution de l'IPAMPA, ces 4 éleveurs du Cantal s'assurent une visibilité de leur production de génisse à minima pour 3 ans.

FOCUS

Seuls 36,7 % des français ont acheté des abats en 2021, contre 42,5 % il y a 5 ans, selon le baromètre Kantar. Cette baisse du nombre d'acheteurs s'accompagne d'une baisse des quantités achetées. A 9,8 €/kg, le prix moyen d'achats des abats de viande s'affichait à un record sur les cinq dernières années. Seuls les volumes d'abats de veau progressent cette année, à +1,6 % grâce notamment à la bonne orientation des ventes de foie de veau (+5 %).

EN REGION

En Indre-et-Loire, un nouveau label rouge "Le Grand Boeuf" vient d'être lancé. Projet porté par des éleveurs de viande bovine, en lien avec le conseil départemental et la chambre d'agriculture, le but est d'apporter une viande de bœuf local, 100% tourangeau, au service des producteurs et des consommateurs.. La FNB rappelle que toute démarche viande, d'autant plus en Label rouge, doit se baser sur le coût de production comme socle de base dans le prix départ ferme, pour être au service des éleveurs!

FAIT DE LA SEMAINE

Jeudi et vendredi dernier se sont de nouveau tenues les Rencontres de Vérone en Italie. Cette rencontre annuelle a cette fois permis de discuter de l'avenir de l'engraissement en France et en Italie, notamment à la lumière de la PAC et des plans stratégiques nationaux. Les membres français et Italiens se sont accordés sur l'impact fort que la décapitalisation et les orientations financières de la PAC ont eu et continueront d'avoir sur l'export des brouards vers l'Italie et sur les filières d'engraissement.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

+3%

C'est l'inflation alimentaire moyenne en France en avril 2022 par rapport à avril 2021. Dans les autres pays européens, ce taux atteint au moins 6%, et même près de 10% aux Etats-Unis. La France marque donc une spécificité dans ce domaine avec la répercussion des hausses sur les matières alimentaires qui se répercute tardivement et faiblement jusqu'au consommateur. La viande bovine ne fait pas exception à cette pratique.